

DECISION N°2025-107/CP

OBJET :

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
LOT RESERVE AUX ENTREPRISES ADAPTEES
Tonte et entretien des massifs**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure formalisée lancée en vertu de l'article R.2124-1 du Code de la commande publique, déclarée infructueuse en raison du fait qu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

Vu la procédure de gré à gré lancée en vertu de l'article R2122-2 du Code la commande publique,

DECIDE

Article 1 : Un marché sera signé par mes soins pour la tonte et l'entretien des massifs avec les ESAT Les Ateliers de l'Ostrevent situés 523 Route d'Oisy 59220 à DENAIN.

Article 2 : Le montant minimum annuel est de 5 000 € HT
Le montant maximum annuel est de 35 000 € HT

Article 3 : Le marché prendra effet en date du 1^{er} aout 2025 pour une durée d'un an. Il est reconductible 3 fois tacitement, pour une durée totale qui ne puisse excéder quatre années.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 23/07/2025

Le Pouvoir du Maire

S. LEMOINE
ANNE-LISE DUFOUR-TONIN



Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire